POLITIQUE DE MEILLEURE SÉLECTION

Dans le cadre de ses obligations réglementaires et de sa politique interne, EMZ Partners sélectionne ses intermédiaires de manière indépendante, dans l'intérêt des investisseurs et/ou de la société de gestion.

La sélection repose sur une évaluation qualitative et quantitative, fondée principalement sur les critères suivants :

- le prix global de la prestation,
- la qualité d'exécution,
- la réactivité et la disponibilité des équipes,
- la compétence technique et la fiabilité,
- la relation de confiance et l'expérience de collaboration,
- la réputation et l'image de l'intermédiaire,
- les particularités de l'intermédiaire.

Ces critères sont réévalués périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la société de gestion et du contexte de marché.

Les intermédiaires retenus doivent en outre être soumis à une obligation réglementaire de meilleure exécution.